

Déclaration sur la protection des données

Portail FINMA

Septembre 2023

Protection des données

Généralités sur le portail FINMA

Le portail FINMA est, sur le site Internet de la FINMA, le point d'accès central pour utiliser les différentes applications permettant à la FINMA de collaborer avec des tiers. Une inscription sur le portail FINMA est nécessaire avant la première utilisation.

Bases légales

- Loi fédérale sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (LFINMA ; RS 956.1) ;
- Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur le traitement des données (ordonnance de la FINMA sur les données ; RS 956.124) ;
- Loi fédérale sur la protection des données (LPD ; RS 235.1) ;
- Ordonnance sur la protection des données (OPDo ; RS 235.11).

La surveillance des organismes fédéraux est réglée aux art. 49 ss LPD.

Responsable du traitement

Le responsable du traitement au sens de l'art. 5 let. j LPD est en l'occurrence l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Laupenstrasse 27, 3003 Berne.

Utilisation de données personnelles

Lors de l'enregistrement sur le portail FINMA, un profil d'utilisateur contenant les données suivantes est établi et enregistré : prénom, nom, adresse électronique, pays, langue, mot de passe, numéro de téléphone mobile, méthode d'identification et rôle(s) utilisateur. De plus, vos activités sur le portail FINMA (par ex. inscription, désinscription, modification de vos données utilisateur) sont enregistrées, notamment pour le traitement d'éventuelles demandes de support technique. La FINMA traite vos données de manière confidentielle.

Droit de se renseigner

Sur la base de l'art. 25 LPD, toute personne peut demander à la FINMA si des données personnelles la concernant sont traitées. Veuillez le cas échéant adresser votre demande de renseignements par écrit et signée, avec copie d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) à l'adresse

suivante : Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA,
Ressources humaines, Laupenstrasse 27, 3003 Berne.

Enregistrement et élimination des données

Vous avez en tout temps le droit de demander l'élimination de votre profil utilisateur sur le portail FINMA avec la fonction « Supprimer le compte ». Votre profil est alors immédiatement désactivé puis éliminé au plus tard après douze mois. Les activités enregistrées sur le portail FINMA sont conservées 90 jours puis effacées. L'élimination des données ne fait l'objet d'aucune communication.

Mesures de sécurité visant à protéger les données personnelles

La FINMA prend toutes les mesures organisationnelles et techniques nécessaires pour garantir la sécurité des données.

Autres dispositions

Des dispositions et/ou modalités d'utilisation complémentaires ou divergentes s'appliquent aux différentes applications sur le portail FINMA.